



CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira, salle de conseil de Dinan Agglomération (8 boulevard Simone Veil à Dinan), **le MERCREDI 12 JUILLET 2023**, en séance publique, à 19h30, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après. La séance sera retransmise par vidéo.

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 juin 2023
 - Point d'étape sur le projet social du centre social par Stéphanie MEAL
1. AFFAIRES SCOLAIRES – Frais de scolarité
 2. AFFAIRES SCOLAIRES – Conventions de participation aux frais de fonctionnement de scolarité des écoles privées
 3. AFFAIRES SCOLAIRES - Fourniture des repas aux écoles privées
 4. FINANCES - Budget général et budget annexe des parkings – Décision modificative n°2
 5. FINANCES - Fourniture de gaz et d'électricité à l'EHPAD Yves BLANCHOT – Convention avec le CCAS
 6. FINANCEMENTS EXTERNES – Projet de convention avec la société HEOH pour le projet mécénat repart (Don TPE chez les commerçants)
 7. MUSEES – Résidence d'écriture au Musée Yvonne Jean-Haffen
 8. MUSÉE – Demande de subvention Fonds Régional d'Aide à la Restauration (F.R.A.R.) pour la restauration d'œuvres d'art
 9. CULTURE – Renouvellement de la convention de financement de l'emploi associatif tripartite pour l'association Théâtre en Rance
 10. RESSOURCES HUMAINES – Création d'un contrat de projet au service culturel
 11. CONSEIL MUNICIPAL - Remboursement de frais aux élus

Fait en l'Hôtel de Ville de Dinan,
Le 6 juillet 2023,
Le Maire,
Didier LECHIEN



LISTE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 JUILLET 2023

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, mercredi 12 juillet 2023, à 19h30, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 6 juillet 2023.

<p>➤ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 juin 2023</p> <p>➤ Point d'étape sur le projet social du centre social par Stéphanie MEAL</p>	
1. AFFAIRES SCOLAIRES – Frais de scolarité	1. Approuvée
2. AFFAIRES SCOLAIRES – Conventions de participation aux frais de fonctionnement de scolarité des écoles privées	2. Approuvée
3. AFFAIRES SCOLAIRES – Fourniture des repas aux écoles privées	3. Approuvée
4. FINANCES – Budget général et budget annexe des parkings – Décision modificative n°2	4. Approuvée
5. FINANCES – Fourniture de gaz et d'électricité à l'EHPAD Yves BLANCHOT – Convention avec le CCAS	5. Approuvée
6. FINANCEMENTS EXTERNES – Projet de convention avec la société HEOH pour le projet mécénat rempart (Don TPE chez les commerçants)	6. Approuvée
7. MUSEES – Résidence d'écriture au Musée Yvonne Jean-Haffen	7. Approuvée
8. MUSÉES – Demande de subvention Fonds Régional d'Aide à la Restauration (F.R.A.R.) pour la restauration d'œuvres d'art	8. Approuvée
9. CULTURE – Renouvellement de la convention de financement de l'emploi associatif tripartite pour l'association Théâtre en Rance	9. Approuvée
10. RESSOURCES HUMAINES – Création d'un contrat de projet au service culturel	10. Approuvée
11. CONSEIL MUNICIPAL – Remboursement de frais aux élus	11. Approuvée
Les délibérations sont consultables en ligne sur www.Dinan.fr	
Publié le 13/07/2023	

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2023

Didier LECHIEN

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mars appelle-t-il des observations de votre part ? Je n'en vois pas, je considère qu'il est adopté. Je vous remercie.

Le premier point à l'ordre du jour est un point d'étape sur le projet social du centre social. Je vais laisser la parole à Stéphanie MEAL.

Stéphanie MEAL

Merci M. le Maire, bonsoir.

Stéphanie MEAL présente un diaporama sur le centre social (voir annexe).

Didier LECHIEN

Merci beaucoup Stéphanie, pour cette présentation très claire.

Est-ce que cela suscite des questions ou des réactions de votre part ? Je n'en vois pas.

Stella CORBES

Bonsoir tout le monde, je m'associe à Stéphanie pour dire merci, à tous, pour ce travail et bravo.

Didier LECHIEN

Très bien, Stella a dit ce que je voulais dire. Je voulais en effet remercier, saluer...

Un grand coup de chapeau à toute l'équipe qui a travaillé, qui est considérée par les équipes départementales, notamment par la Caisse d'allocations familiales, comme un centre social de « référence » qui met en place des opérations qui sont citées en exemple, tant au niveau départemental qu'au niveau régional. Il faut saluer l'investissement de toute l'équipe autour de ce projet.

J'ai noté des chiffres qui sont très impressionnants : 7 000 personnes accueillies au centre social, plusieurs projets d'habitants... Toutes les actions qui ont été listées illustrent le dynamisme du centre social. Elles illustrent aussi notre rôle de ville centre puisque tu as évoqué notamment la structure Info Jeunesse. Nous accueillons, et ce n'est pas la Présidente de la Mission Locale qui me démentira, des jeunes issus de l'ensemble du territoire de Dinan Agglomération, tout au moins de la zone agglomérée de Dinan. Nous portons seuls, et c'est aussi ce qu'on appelle les charges de centralité, des actions, notamment le fonctionnement du Point Information Jeunesse

Dire aussi d'ailleurs que c'est un des effets, un des avantages, du réseau Dinamo! gratuit qui a aussi complètement assoupli, facilité les circulations et la mobilité des jeunes, et pas seulement des jeunes sur le territoire de Dinan Agglomération. Cela a été vraiment un grand plus, que la mise en place de ce réseau Dinamo! à l'échelle de la zone agglomérée.

Un grand merci à toute l'équipe, merci à toi Stéphanie. Comme tu l'as dit, il y a encore des chantiers à reprendre, des marges de progrès notamment en termes d'inclusion, d'accessibilité de la ville. Je me réjouis du travail qui est en train d'être fait avec Yann Jondot, élu aussi, que l'on avait eu l'occasion de rencontrer à l'occasion de la journée « Tous et GO ! ». Il avait déjà remarqué, salué tous les efforts que faisait la Ville en

reconnaissant que c'était compliqué à Dinan, en raison de son côté patrimonial, de la configuration de l'espace urbain mais je crois qu'avec lui, on va pouvoir avancer. Je me tourne vers Dominique Orhant. Il y a un sujet sur lequel il va falloir que l'on travaille. Cela concerne tout ce qui est pré-enseigne, tout ce qui complique la circulation sur les trottoirs, notamment la circulation des fauteuils, des poussettes, des landaux. C'est un sujet compliqué qu'il faut que l'on travaille aussi avec l'association des commerçants de façon à rendre la ville plus accessible. Un grand merci à toute l'équipe ! On passe à l'ordre du jour.

Affaire n°1

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet

Sur convocation en date du 6 juillet 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Jérémie MENAR, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DU-BLAYO (pouvoir à Philippe MORANT), Guy BADOUAL (pouvoir à René DEGRENNE), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET), Erwan BEAUDOUIN (pouvoir à Stella CORBES), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 34

SECRETARE : Maxime SACHET

*

**

AFFAIRES SCOLAIRES – Frais de scolarité

Rapporteur : Brigitte BALAY-MIZRAHI

Le Code de l'Éducation impose la participation financière des villes au titre de la scolarité des élèves ressortissants de la commune et scolarisés dans une école privée du premier degré sous contrat d'association située sur son territoire.

Les écoles actuellement concernées par cette participation sont :

- L'école du Clos Joli,
- L'école Sainte Croix,
- L'école du Sacré Cœur,

- L'école Duguesclin,
- L'école Diwan.

L'article L442-5-1 du Code de l'Éducation dispose que la participation est calculée, sur la base des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil.

La circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 précise que la participation de la commune est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat des écoles publiques de la commune.

Ce coût est calculé par référence aux dépenses correspondantes de l'enseignement public :

- L'entretien des locaux affectés à l'enseignement,
- Les frais de chauffage, d'eau, d'éclairage et de nettoyage des locaux à usage d'enseignement,
- L'entretien et, s'il y a lieu, le remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement n'ayant pas le caractère de biens d'équipement,
- L'achat des registres et imprimés à l'usage des classes,
- La rémunération des agents de service.

Pour les élèves des écoles maternelles, la scolarité étant obligatoire à partir de 3 ans depuis la rentrée 2019, une participation est également versée pour les frais de scolarité des élèves Dinannais des classes maternelles privées sous contrat d'association.

Il est donc pris en compte les frais pour les élèves d'élémentaires et les élèves de maternelles, afin de connaître le coût d'un élève scolarisé dans le premier degré.

Le montant calculé, pour l'année 2023, est de :

- 750.31 € par élève scolarisé en école primaire (maternelle et élémentaire)

*
**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'adopter le montant de la participation par élève indiqué ci-dessus ;
2. D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents correspondants.

Brigitte BALAY-MIZRAHI présente le rapport.

Didier LECHIEN

Sur cette affaire, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Des oppositions ? Je n'en vois pas.

Des abstentions ? C'est ainsi décidé, nous passons à l'affaire suivante.

Affaire n°2

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet

Sur convocation en date du 6 juillet 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Jérémie MENAR, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DU-BLAYO (pouvoir à Philippe MORANT), Guy BADOUAL (pouvoir à René DEGRENNE), Chantal BOULOUX, (pouvoir à Charles HOUZE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET), Erwan BEAUDOUIN (pouvoir à Stella CORBES), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
**

AFFAIRES SCOLAIRES – Conventions de participation aux frais de fonctionnement de scolarité des écoles privées

Rapporteur : Brigitte BALAY-MIZRAHI

Trois organismes gestionnaires d'écoles privées sous contrat sont actuellement présents sur le territoire communal. Ces organismes sont :

- L'OGEC DINAN qui assure la gestion des écoles du Clos-Joli, de Sainte Croix et du Sacré Cœur
- L'OGEC des CORDELIERS qui assure la gestion de l'école DUGUESCLIN
- L'AEP SKOL DIWAN BRO AR RENK

Les conventions fixant les obligations de la Ville et des écoles privées fonctionnent toutes à ce jour selon des modalités différentes et des échéanciers de versement distincts. Afin de faciliter le suivi et d'instaurer des modalités identiques pour tous les organismes, ces conventions doivent être revues.

*Séance du 12 juillet 2023
Ville de Dinan*

Pour cela, les trois organismes ont été reçus le 5 avril dernier et ont pu s'entendre collégalement sur un échéancier commun.
Il est proposé d'établir de nouvelles conventions, fixant des modalités identiques à chaque organisme de gestion des écoles sous contrat du territoire communal.

*
**

Vu l'avis favorable de la commission des Services aux Habitants et Solidarités, réunie le 20 juin 2023,

*
**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à signer les nouvelles conventions.

Brigitte BALAY-MIZRAHI présente le rapport.

Didier LECHIEN

Des questions ? Cela ne concerne que les enfants de Dinan qui sont scolarisés dans les écoles privées ... cela représente à peu près 500 élèves.
Est-ce qu'il y a des questions ? Non.
Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.
Il en est ainsi décidé.

Affaire n°3

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet

Sur convocation en date du 6 juillet 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Jérémie MENAR, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DU-BLAYO (pouvoir à Philippe MORANT), Guy BADOUAL (pouvoir à René DEGRENNE), Chantal BOULOUX, (pouvoir à Charles HOUZE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET), Erwan BEAUDOUIN (pouvoir à Stella CORBES), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 34

SECRETARE : Maxime SACHET

*

**

AFFAIRES SCOLAIRES - Fourniture des repas aux écoles privées

Rapporteur : Brigitte BALAY-MIZRAHI

Jusqu'à présent, deux cuisines centrales produisent les repas servis dans les restaurants scolaires des écoles publiques de la Commune nouvelle et livrent également ceux des écoles privées.

La cuisine centrale de la commune historique de Léhon fabrique et livre les repas au restaurant scolaire de l'école privée Duguesclin.

La cuisine centrale de la Source fabrique et livre les repas aux écoles privées du Clos-Joli, de Sainte Croix, du Sacré Cœur, ainsi qu'à l'école Diwan.

Les moyens de production seront prochainement mutualisés dans la nouvelle cuisine, située sur le site de Beauregard à Taden. Les repas seront produits et livrés depuis ce site, à partir de la rentrée 2023.

Les conventions fixant les obligations de la Ville et des écoles privées sont arrivées à leur terme et doivent être reconduites.

Aussi, il est proposé de renouveler ces conventions et de fixer le prix du repas à 3,30 € pour l'année 2023.

Ce tarif pourra varier selon les modalités d'évolution des tarifs des services de la Ville.

*

**

Vu l'avis favorable de la commission des Services aux Habitants et Solidarités, réunie le 20 juin 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à signer ces conventions.

Brigitte BALAY-MIZRAHI présente le rapport.

Didier LECHIEN

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui.

Clémence ESSEVAZ ROULET

Merci. Est-ce que les écoles privées refacturent les repas aux familles ? Savez-vous combien sont refacturés ces repas ?

Didier LECHIEN

Non. La Ville facture au prix. Les écoles privées pratiquent ensuite les tarifs qu'elles souhaitent. Nous leur avons simplement demandé de facturer aux familles dinannaises, le prix auquel la Ville vend les repas. Pour votre complète information,

nous livrons à peu près 1 200 repas par jour, 620 pour les écoles publiques et 580 pour les écoles privées. Ceci montre l'importance des repas scolaires pour la ville. En 2022, on a vendu 81 130 repas aux écoles privées.

Clémence ESSEVAZ ROULET

J'ai une autre question. Est-ce qu'il y a une équité entre les prix des repas facturés aux écoles privées et ceux facturés aux écoles publiques ?

Brigitte BALAY MIZRAHI

Oui, pour les écoles privées, on facture le repas... alors que dans nos écoles publiques, cela revient à moins cher puisqu'il n'y a pas le transport. Elles peuvent aussi avoir des aides par le CCAS suivant le quotient familial... les élèves dinannais scolarisés en privé aussi...

Didier LECHIEN

Ce qui est différent comme le disait Brigitte, c'est le transport. Nous assurons pour les écoles privées la livraison des repas. Cet élément-là arrive en supplément pour les écoles privées. Autrement le prix de revient, le prix des denrées est le même.

Brigitte fait un point sur les perspectives de la rentrée, pour la restauration scolaire, puisque les choses vont un peu changer.

Brigitte BALAY MIZRAHI

Depuis quelques années, on réfléchissait à la cuisine centrale qui était bien fatiguée. En 2022, Dinan Agglomération a récupéré l'ancien site de l'EREA et nous y avons vu une opportunité pour déménager et regrouper nos deux cuisines, celle de l'école mosaïque et celle de la cuisine centrale. Il y avait des travaux nécessaires à faire car l'ancienne cuisine sur le site de l'EREA était calibrée pour 200 repas alors que nous produisons 1 200 repas journaliers. Des travaux pour le coin cuisson, pour adapter aux nouveaux volumes de production. La salle de restauration qui existait va être supprimée et transformée en zone d'alotissage, une zone dédiée à la préparation de la liaison chaude.

La Direction Départementale pour la Protection des Populations a visité les lieux et a donné un avis favorable. En juillet, nous servirons aussi les repas dans nos deux ALSH « Mosaïque » et « Les Réhories », préparés à la Source. Pendant ce temps on va pouvoir déménager la cuisine de l'école Mosaïque...les trois premières semaines d'août, les repas des ALSH seront pris en charge par Quévert. Nous avons mutualisé, cela fait déjà plusieurs années. On va pouvoir ainsi déménager la cuisine de la Source. Fin août la nouvelle cuisine sera mise en fonctionnement et reprendra la production des repas des deux ALSH...Tout doit être terminé début septembre. Pour l'organisation de la nouvelle cuisine centrale, on a été amené à faire deux équipes : une le matin, une l'après-midi, avec des tuilages entre les deux équipes, par les chefs cuisiniers, Christophe Lefort et Émilie Gombert. Il y a quatre agents de production qui participeront au service dans les quatre restaurants scolaires, deux circuits pour la livraison en liaison chaude des repas vers les satellites de nos écoles et les écoles privées. La livraison des repas se fera, les mercredis et sur le temps des vacances, par les Coursiers Dinannais. A ce propos, je voulais vraiment remercier toute l'équipe de la restauration scolaire ainsi qu'Hervé Prié, qui se sont saisis de ce dossier. Ce n'était pas facile pour l'organisation, le planning et autres. Nous y sommes depuis déjà plusieurs mois. Merci à eux.

Didier LECHIEN

Merci Brigitte. C'est un changement qui était attendu, notre cuisine centrale était arrivée en fin de course depuis quelques années ... L'ancienne cuisine de l'EREA avait été refaite entièrement à neuf par la région, un an ou deux avant le départ de l'EREA. Nous sommes entrés en discussion avec Dinan Agglomération, devenue propriétaire du site, pour étudier l'opportunité d'installer notre nouvelle cuisine centrale à cet endroit. Finalement, nous avons coché toutes les cases et nous allons avoir ainsi ce très bel outil qui va nous permettre aussi d'accompagner la production de repas, de revoir aussi nos modes de production. Je pense que nous ferons un point plus complet à la rentrée et on vous proposera d'aller visiter le site une fois que celui-ci sera opérationnel. Il y a encore quelques travaux d'aménagement à faire, ce sont des travaux relativement légers... cette information me paraissait importante puisque c'est un vrai changement dans l'organisation de la restauration scolaire sur notre ville. Merci Brigitte pour ces éléments.

Est-ce qu'il y a des oppositions sur la fourniture de repas aux écoles privées ?

Je n'en vois. Pas d'abstentions. Je vous remercie, il en est ainsi décidé.

Affaire n°4

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet

Sur convocation en date du 6 juillet 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Jérémie MENAR, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DU-BLAYO (pouvoir à Philippe MORANT), Guy BADOUAL (pouvoir à René DEGRENNE), Chantal BOULOUX, (pouvoir à Charles HOUZE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET), Erwan BEAUDOUIN (pouvoir à Stella CORBES), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*

**

FINANCES - Budget général et budget annexe des parkings - Décision modificative n°2

Rapporteur : Didier DERU

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles,

Considérant les inscriptions budgétaires telles que proposées ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de Fonctionnement (vote au niveau du chapitre)						
Sens	Chap	Nature	BP+DM1	DM2	Montants consolidés BP + DM1 + DM2	Observation
Dépenses	011	611	185 000 €	12 000 €	197 000 €	Conventions Steredenn
	011	614	9 955 €	1 400 €	11 355 €	Charges copro Surcouf - Appels de fonds travaux suite affaissement dalle RDC
	011	617	29 100 €	-6 100 €	23 000 €	Etude logistique
	011	6236	15 000 €	14 000 €	29 000 €	Réédition beau livre Yvonne Jean Haffen
	011	6288	40 450 €	3 500 €	43 950 €	Rencontre élèves Cordeliers groupe Abstatt
	011	61521	40 000 €	35 000 €	75 000 €	Entretien terrain hybride SPARFEL
	011	62876	14 000 €	3 600 €	17 600 €	Charge locatives - Refacturation des fluides cuisine centrale
	011	6257	21 760 €	-3 000 €	18 760 €	Remboursement de frais engagés par les élus
	65	6532	0 €	3 000 €	3 000 €	Remboursement de frais engagés par les élus
			Total DM	63 400 €		
Recettes de Fonctionnement (vote au niveau du chapitre)						
Sens	Chap	Nature	BP+DM1	DM2	Montants consolidés BP + DM1 + DM2	Observation
Recettes	74	7411	3 010 000 €	6 016 €	3 016 016 €	Dotation forfaitaire - montant réel notifié
	74	74121	580 000 €	4 359 €	584 359 €	Dotation de solidarité rurale - montant réel notifié
	74	74123	770 000 €	3 506 €	773 506 €	Dotation de solidarité urbaine - montant réel notifié
	74	74127	490 000 €	-26 288 €	463 712 €	Dotation nationale de péréquation - montant réel notifié
	70	70878	19 000 €	11 350 €	30 350 €	Refacturation des fluides (BP : 8 800€ > 20 000 €)
	73	73111	8 650 000 €	59 657 €	8 709 657 €	Delta entre BP et notification des bases prévisionnelles (état 1259)
	74	74718	200 000 €	4 800 €	204 800 €	Recettes CLSPD (MIDELCA + FIPD)
				Total DM	63 400 €	
Dépenses d'investissement (vote au niveau de l'opération)						
Sens	Opération	Nature	BP+DM1 (au niveau de l'opération)	DM2	Montants consolidés BP + DM1 + DM2	Observation
Dépenses	11	2313	59 000 €	30 000 €	89 000 €	Travaux école de la Garaye suite à incendie
	85	2313	275 000 €	-12 900 €	262 100 €	Travaux école de la Garaye suite à incendie
	13	2135	0 €	8 600 €	8 600 €	Travaux de modification de réseaux gaz /électricité cuisine centrale + autres tvx
	85	2135	14 590 €	-4 090 €	10 500 €	Travaux de modification de réseaux gaz /électricité cuisine centrale + autres tvx
	103	2188	69 352 €	-4 510 €	64 842 €	Travaux de modification de réseaux gaz /électricité cuisine centrale + autres tvx
	101	21533	5 000 €	5 400 €	10 400 €	Câblage informatique et électrique Bibliothèque
	103	2313	5 743 €	-5 700 €	43 €	CCRB Pose moquette scène et escalier
	109	2138	0 €	6 200 €	6 200 €	Abris de touche / Montée du Club en N2
			Total DM	23 000 €		
Recettes d'investissement (vote au niveau de l'opération)						
Sens	Opération	Nature	BP+DM1 (au niveau de l'opération)	DM2	Montants consolidés BP + DM1 + DM2	Observation
Recettes	92	1311	0 €	23 000 €	23 000 €	SUBV Fipd Vidéoprotection (23 000€)
			Total DM	23 000 €		

BUDGET ANNEXE PARKINGS

Dépenses de Fonctionnement (vote au niveau du chapitre)						
Sens	Chap	Nature	BP+DM1	DM2	Montants consolidés BP + DM1 + DM2	Observation
Dépenses	66	66111	30 000 €	9 000 €	39 000 €	Intérêts dernière échéance emprunt Parking
	67	673	755 000 €	-2 000 €	753 000 €	Financement intérêts emprunt
			Total DM	7 000 €		
Recettes de Fonctionnement (vote au niveau du chapitre)						
Sens	Chap	Nature	BP+DM1	DM2	Montants consolidés BP +	Observation
Recettes	70	706	460 000 €	7 000 €	467 000 €	Modification tarifs de stationnement au 01/08/2023
			Total DM	7 000 €		

*

**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 mars 2023, approuvant le budget primitif 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 4 juillet 2023,

Vu les détails figurant dans les tableaux ci-dessus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **30 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS** (S. CORBES, S. ABOUDOU, E. BEAUDOUIN, C. ESSEVAZ-ROULET) d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal comme précisé ci-dessus.

Didier DERU présente le rapport.

Didier LECHIEN

Y a-t-il des questions ? Oui.

Stella CORBES

Peut-on avoir des détails sur les lignes qui concernent les frais engagés par les élus, dans le tableau du budget général, en dépense de fonctionnement ?

Didier DERU

... Quand les élus ont des dépenses à effectuer au titre de leur mandat, des frais de déplacement notamment, il doit y avoir une délibération pour pouvoir les rembourser. Hors, cette délibération n'avait pas été prononcée... ce qui va être proposé aujourd'hui. En fonction du vote de cette délibération, on budgétise 3000 euros maximum pour les dépenses de remboursement des élus sur l'exercice.... Il n'y a pas d'augmentation, il y a simplement un sous compte qui a été ouvert... On aura l'occasion de dire que les élus Dinannais donnent beaucoup de leur temps mais sont peu dispendieux.

Didier LECHIEN

Pour éviter tous fantasmes sur les frais des élus, nous savons que c'est un sujet sensible, je vais vous donner la somme. Entre 2020 et 2023, c'est 819,26 €. centimes.

Didier DERU

Les élus dépensent plus mais ne se font pas rembourser Monsieur le Maire.

Didier LECHIEN

Y a-t-il des questions sur la décision modificative ? Non, je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

4 abstentions

Didier DERU

Monsieur le Maire, si vous me permettez, pour la clarté, cela avait été indiqué en commission Finances. Vous n'y étiez pas, c'est pour cela que je vous réponds en conseil. Merci.

DIDIER LECHIEN

4 abstentions. Je vous remercie. Il en est ainsi décidé.

Affaire n°5

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet

Sur convocation en date du 6 juillet 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Jérémie MENAR, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DU-BLAYO (pouvoir à Philippe MORANT), Guy BADOUAL (pouvoir à René DEGRENNE), Chantal BOULOUX, (pouvoir à Charles HOUZE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET), Erwan BEAUDOUIN (pouvoir à Stella CORBES), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*

**

FINANCES - Fourniture de gaz et d'électricité à l'EHPAD Yves BLANCHOT - Convention avec le CCAS

Rapporteur : Didier DERU

L'EHPAD Yves Blanchot, affilié au CCAS de la Ville de Dinan, accueille des personnes âgées dépendantes. Une part importante de son budget de fonctionnement est consacrée aux dépenses d'énergies.

Afin de soutenir l'EHPAD face aux augmentations tarifaires du gaz et de l'électricité, il a été proposé de le rattacher au contrat passé par la Ville dans le cadre du groupement de commandes porté par le SDE.

Ainsi, la Ville de Dinan s'engage à prendre en charge l'ensemble des dépenses d'électricité et de gaz de l'EHPAD et à lui refacturer l'intégralité de ces dépenses sur la base des justificatifs des dépenses engagées.

Une convention visant à définir les modalités de prise en charge et de refacturation doit être signée des deux parties.

La Ville cessera de prendre en charge les frais de gaz à la fin du marché du SDE, au 31/12/2023. De même, la prise en charge des dépenses d'électricité se terminera à la fin du marché du SDE, soit au 31/12/2024. L'EHPAD pourra adhérer directement au groupement de commandes.

*

**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 4 juillet 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Didier DERU présente le rapport.

DIDIER LECHIEN

Y a-t-il des questions sur cette convention ? Non.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non plus.

On a pu voir cela au conseil d'administration du CCAS. Il y avait vraiment une urgence parce que le prestataire arrêtait la livraison de gaz à l'Ehpad. Il fallait que l'on trouve de toute urgence une solution. Merci pour cette unanimité sur ce dossier important.

Affaire n°6

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet

Sur convocation en date du 6 juillet 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Jérémie MENAR, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DU-BLAYO (pouvoir à Philippe MORANT), Guy BADOUAL (pouvoir à René DEGRENNE), Chantal BOULOUX, (pouvoir à Charles HOUZE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET), Erwan BEAUDOUIN (pouvoir à Stella CORBES), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 34

SECRETARE : Maxime SACHET

*

**

FINANCEMENTS EXTERNES – Projet de convention avec la société HEOH pour le projet mécénat rempart (Don TPE chez les commerçants)

Rapporteur : Didier DERU

Le projet de restauration des remparts du front nord nécessite un investissement important pour la collectivité. La Ville a fait appel à ses partenaires publics dont l'Etat via le plan de relance et d'autres fonds spécifiques, ainsi que la Région et le Département. Elle souhaite également mobiliser les acteurs privés et les particuliers autour du projet de rénovation en multipliant les actions de mécénat.

Depuis 2021, la souscription *Dinan, plus jamais ça !* a été lancée via la Fondation du Patrimoine. En parallèle, d'autres outils de financement peuvent être mobilisés. Ainsi, la Ville de Dinan a été retenue en 2023 par la Région Bretagne pour le prêt d'une borne de dons. La société gérant les paiements de cette borne, propose également un service de don sur le terminal de paiement chez les commerçants.

Le principe :

Lors d'un achat par carte bancaire chez un commerçant, le TPE propose au client, *via* l'écran, d'effectuer un don pour la restauration des remparts. Le client peut choisir OUI ou NON et, s'il le souhaite, effectuer un don rapide et facile pour la restauration du monument. Le montant du don sera de 0,50 €.

Au niveau réglementaire, la société HEOH est agréée par l'Autorité de contrôle Prudential et de Résolution ACPR en qualité d'établissement de paiement. Les dons sont collectés par les commerçants avec les paiements et sont enregistrés dans un compte de tiers au bilan.

Afin de répondre aux besoins du projet, une convention doit être établie entre la société partenaire HEOH et la Ville de Dinan.

Par ailleurs, cette proposition nécessitant un engagement des commerçants, plusieurs rencontres en amont avec leurs représentants et plusieurs actions de communication ont été organisées.

*
**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 66 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui a pour objet d'élargir le recours aux conventions de mandat des collectivités locales et de leurs établissements publics codifié à l'article L1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Dinan du 10 novembre 2022 « Mécénat, outil de financement du projet rempart – front nord ».

Vu la volonté de la Ville de collecter des fonds afin de restaurer et protéger le patrimoine,

Vu l'avis du trésorier du 22 juin 2023

Vu l'avis de la commission Attractivité en date du 16 juin 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 4 juillet 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à signer la convention et les documents qui s'y rapportent.

Didier DERU présente le rapport.

DIDIER LECHIEN

Est-ce qu'il y a des questions ? Non, pas de questions. Pas d'abstentions ?

Je vous remercie. A vos bons cœurs, Messieurs Dames.

Affaire n°7

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet

Sur convocation en date du 6 juillet 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Jérémie MENAR, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DU-BLAYO (pouvoir à Philippe MORANT), Guy BADOUAL (pouvoir à René DEGRENNE), Chantal BOULOUX, (pouvoir à Charles HOUZE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET), Erwan BEAUDOUIN (pouvoir à Stella CORBES), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*

**

MUSEES – Résidence d'écriture au Musée Yvonne Jean-Haffen

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le soutien de la Ville de Dinan à la création artistique se traduit désormais par l'accueil régulier de créateurs en résidence à la Vignette. En 2023, après avoir accueilli Cassandra Boucher, artiste-plasticienne, pendant trois mois (en avril, mai et juin), la Ville de Dinan souhaite accueillir à la Vignette une écrivaine pour une résidence d'écriture.

Le service Culture (secteur « Musées et collections patrimoniales de la bibliothèque ») de la Ville de Dinan, qui porte ce projet, a lancé à la fin du mois de mars un appel à candidatures destiné aux écrivaines ayant déjà publié à compte d'éditeur et nourrissant un projet d'écriture destiné à être publié et diffusé. Les candidates intéressées par cette résidence ont eu jusqu'au 23 avril pour envoyer leur candidature. Après avoir examiné l'ensemble des dossiers, s'étant réuni à l'Hôtel de Ville de Dinan le 5 mai, le jury a choisi pour cette résidence d'écriture la candidature de Lucie KERVERN.

La résidence se déroulera sur une période deux mois, du 4 septembre au 29 octobre 2023. L'écrivaine sera hébergée à la Vignette (maisonnette dépendant du Musée Yvonne Jean-Haffen).

Lucie KERVERN est diplômée en philosophie, elle exerce à Paris comme éditrice et traductrice indépendante. C'est également une autrice émergente qui a déjà publié de la poésie et un essai consacré à l'histoire du druidisme. Son écriture est ancrée dans l'expérience sensorielle et convoque l'histoire des marges. Pour sa résidence à Dinan, Lucie KERVERN a développé un projet d'ouvrage consacré au thème de l'eau, entre symbole de renouveau et enjeu politique, en installant sa narration en Bretagne. Elle souhaite, du reste, faire ce projet de fiction, un récit de femmes, et créer un lien entre la lutte pour la protection des ressources et le féminisme.

Il est précisé que la Ville de Dinan versera une bourse de résidence de 4 600 € TTC, se déclinant de la manière suivante : 2 000 € par mois pour encourager l'autrice dans son travail de création, 300 € pour les temps de médiation et un forfait de 300 € pour ses déplacements domicile-résidence.

Le financement de cette résidence d'écriture peut faire l'objet d'une subvention de la Région Bretagne qui peut être équivalente à 50 % du coût du projet.

*

**

Suite à l'avis favorable de la commission Culture et Événementiel, en date du 23 mai 2023, prononcé sur le principe et les modalités de cette résidence d'écriture,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 4 juillet 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** d'autoriser le Maire à attribuer une bourse de résidence de 4 600 € TTC à Lucie KERVERN dans le cadre de sa résidence d'écriture en application de la convention de résidence et à solliciter de la Région Bretagne nommée « Aide à la résidence d'auteurs et auteures ».

Joëlle LE GUIFFANT présente le rapport.

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a des questions ? Des demandes de précisions complémentaires sur cette résidence d'artistes ?
C'est la troisième, non ?

Joëlle LE GUIFFANT

Au niveau écrivain, c'est la deuxième. Au niveau artiste, c'est la troisième.

Didier LECHIEN

Pas de questions ? Non. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Affaire n°8

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet

Sur convocation en date du 6 juillet 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Jérémie MENAR, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DU-BLAYO (pouvoir à Philippe MORANT), Guy BADOUAL (pouvoir à René DEGRENNE), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET), Erwan BEAUDOUIN (pouvoir à Stella CORBES), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*

**

MUSEES – Demande de subvention Fonds Régional d'Aide à la Restauration (F.R.A.R.) pour la restauration d'œuvres d'art

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

En adoptant le budget primitif de l'année 2023, le Conseil municipal de Dinan a autorisé le financement d'une restauration d'œuvre du Musée de Dinan : un tableau de Léonce Petit, intitulé "Le montreur d'animaux, rue du Jerzual", peint en 1872 et mesurant 108 x 147 cm.

Cette restauration a fait l'objet d'un avis favorable de la commission scientifique régionale de restauration réunie les 22 et 23 mars 2022 qui autorise ainsi la Ville de Dinan à solliciter le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (F.R.A.R.) pour financer ces travaux de restauration.

Compte tenu de l'aide pouvant être allouée par le F.R.A.R., le financement de la restauration de cette peinture pourrait être réparti comme suit :

	Coût total HT (en euro)	Aide versée par le F.R.A.R. (en euro)	Coût pour la Ville de Dinan (en euro)
Léonce Petit, <i>Le montreur d'animaux, rue du Jerzual, 1872, huile sur toile</i>	3 690,00 €	1 850,00 €	1 840,00 €
Répartition du financement en pourcentage	100 %	50,14 %	49,86 %

*
**

Suite à la réunion de la commission d'instruction Culture et événementiel, en date du 23 mai 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 4 juillet 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière du F.R.A.R. pour financer la restauration de cette œuvre.

Joëlle LE GUIFFANT présente le rapport.

Didier LECHIEN

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? On ne reconnaît pas vraiment la rue du Jerzual... peut être la rue de Lainerie...on ne reconnaît pas forcément, non plus, les clochers de Dinan. Néanmoins, Léonce Petit est un peintre né à Taden, qui a donné son nom à une rue de Dinan. Il est très connu pour ses caricatures, c'est un grand caricaturiste à son époque. C'est un tableau intéressant qui va entrer dans les collections du musée. Une fois restauré, on le fera découvrir aux Dinannais.

Joëlle LE GUIFFANT

Une exposition est prévue, en 2024, dans la salle Mathurin Monnier, à la bibliothèque, pour présenter le tableau aux Dinannais... Toute une exposition autour du peintre...

Didier LECHIEN

On a quelques caricatures de Léonce Petit ?
Des questions ? Non. Pas d'oppositions puisqu'il s'agit de demander une subvention. Pas d'abstentions. Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Affaire n°9

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet

Sur convocation en date du 6 juillet 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Jérémie MENAR, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DU-BLAYO (pouvoir à Philippe MORANT), Guy BADOUAL (pouvoir à René DEGRENNE), Chantal BOULOUX, (pouvoir à Charles HOUZE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET), Erwan BEAUDOUIN (pouvoir à Stella CORBES), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*

**

CULTURE – Renouvellement de la convention de financement de l’emploi associatif tripartite pour l’association Théâtre en Rance

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Dans le cadre de sa politique de soutien à l’emploi dans les structures associatives, le conseil communautaire de Dinan Agglomération a validé, le 23 avril 2018, la création de contrats tripartites financés entre une ou plusieurs communes, l’association et Dinan Agglomération.

Ces emplois doivent favoriser prioritairement l’encadrement des jeunes. Les personnes recrutées doivent être employées dans des fonctions en accord avec leur qualification et sur la base d’un temps complet.

L’association Théâtre en Rance a exprimé depuis 2018, le souhait de bénéficier d’un emploi tripartite sur les missions suivantes : médiation, action culturelle et communication. Une convention a été signée pour le financement de ce poste le 14 septembre 2020 pour une durée de 3 années. La convention a été signée par la commune de Lanvallay (commune porteuse) et l’emploi est financé par 8 communes.

La convention arrivant à échéance, Dinan Agglomération, les 8 communes concernées ainsi que 4 nouvelles communes se sont montrées favorables à son renouvellement pour une nouvelle période de 3 années. Le tableau ci-dessous récapitule l’engagement financier de chacune des parties :

Participation Dinan Agglomération	Participation des communes (basée sur la population)	
10 000 €	Dinan	5 000 €
	Taden	650 €
Participation association	Quévert	1 002 €
10 000 €	Lanvallay	1 157 €
	Yvignac-la-Tour	320 €
	Languédias	136 €
	Pleudihen-sur-Rance	786 €
	Plouër-sur-Rance	949 €
	Saint-Juvat	177 €
	Trébédan	116 €
	Trélivan	730 €
	Pleslin-Trigavou	1 048 €
		12 071 €
	Total par an	32 071 €

Pour cette période de 3 ans (septembre 2023 - août 2026), les communes s'engageront à maintenir à des montants identiques leur niveau de contribution. Par ailleurs, la commune porteuse, Lanvallay, porte la responsabilité de la convention. L'avenant sera donc signé entre l'association, Dinan Agglomération et la commune de Lanvallay.

L'association s'engage, à chaque saison, à convier les communes associées à son assemblée générale, et à leur fournir les documents relatifs à la vie de l'association : bilan financier, compte-rendu d'activités et composition du bureau.

Les communes associées s'engageront à assurer la promotion de l'association sur leurs territoires respectifs et à poursuivre leur politique de soutien technique.

La convention sera résiliée si l'une des collectivités se retire du dispositif sans qu'un accord puisse être trouvé pour boucler le financement de l'emploi tripartite.

*

**

Vu l'avis des membres de la Commission Culture,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. De participer au financement d'un emploi au sein de l'association Théâtre en Rance pour la période septembre 2023-août 2026 (3 années) à hauteur de 5 000 € par an.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents permettant le paiement de cette participation à la commune de Lanvallay (commune porteuse).

Joëlle LE GUIFFANT présente le rapport.

Didier LECHIEN

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie. Il en est donc ainsi décidé.

Affaire n°10

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet

Sur convocation en date du 6 juillet 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Jérémie MENAR, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DU-BLAYO (pouvoir à Philippe MORANT), Guy BADOUAL (pouvoir à René DEGRENNE), Chantal BOULOUX, (pouvoir à Charles HOUZE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET), Erwan BEAUDOUIN (pouvoir à Stella CORBES), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*

**

RESSOURCES HUMAINES – Création d'un contrat de projet au service culturel

Rapporteur : Anne-Sophie GUILLEMOT

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Au-delà, l'article 3.II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 autorise désormais le recrutement d'un agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiés.

Ce contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale de six ans, et est renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Le contrat a vocation à prendre fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu mais il peut également être rompu par décision de

l'employeur, après l'expiration d'un délai d'un an, lorsque le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

Afin de répondre aux besoins de la ville de DINAN, la création d'un emploi non permanent sur cette base permet donc d'envisager le recrutement d'un contractuel pour mener à bien le projet de développement des « Arts Visuels ». Il s'agit notamment :

- D'assurer la mise en place d'expositions dans divers lieux de la collectivité,
- D'assurer la mise en valeur d'artistes contemporains,
- De créer et de participer à différents réseaux professionnels permettant le développement des projets et la mise en valeur de la ville de DINAN.

Il est proposé le recrutement d'un agent contractuel – catégorie B - sur un contrat de projet allant jusqu'au 31 décembre 2026.

Ce recrutement se fera à effectif constant. Il s'agit ici de transformer un poste existant au sein du Pôle Culture en contrat de projet.

*

**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent afin de pouvoir recruter un agent contractuel pour mener à bien le projet « Arts visuels ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. La création à compter du 1^{er} septembre 2023 d'un emploi non permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B pour mener à bien le projet présenté ci-dessus ;
2. D'autoriser M. le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel pour une durée déterminée de 3 ans et 4 mois ;
3. D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Anne-Sophie GUILLEMOT présente le rapport.

Didier LECHIEN

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce contrat de projet ?

Non, je n'en vois pas. Est ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Non plus, je vous remercie, il en est donc ainsi décidé.

Affaire n°11

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet

Sur convocation en date du 6 juillet 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Jérémie MENAR, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DU-BLAYO (pouvoir à Philippe MORANT), Guy BADOUAL (pouvoir à René DEGRENNE), Chantal BOULOUX, (pouvoir à Charles HOUZE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET), Erwan BEAUDOUIN (pouvoir à Stella CORBES), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*

**

Remboursement de frais aux élus

Rapporteur : Didier DERU

Conformément aux articles L.2123-18 à 19, R.2123-22-1 à 3 du Code général des collectivités territoriales, les élus locaux peuvent prétendre aux remboursements des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

*

**

Vu la délibération du 26 mai 2020 portant création du Conseil Municipal de DINAN,

Vu les articles L.2123-18 à -19, R.2123-22-1 à 3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 4 juillet 2023,

Considérant que le remboursement intervient sur la base du décret du 28 mai 1990 applicable aux fonctionnaires, selon les tarifs en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** d'autoriser le remboursement des frais de déplacement et de séjour engagés par les élus pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Didier DERU présente le rapport.

Didier LECHIEN

Cela concerne tous les élus. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Oui, je vous en prie.

Clémence ESSEVAZ-ROULET

Je n'ai pas prévu de m'opposer mais par contre j'ai une question. Est-ce qu'on peut avoir des précisions sur la notion de réunion dans des instances ou organismes ?

Je me demande si ces remboursements de frais de déplacement peuvent concerner des réunions de travail, type partage de retour d'expérience avec des communes alentours ? Qu'est-ce qu'on regroupe sous le terme de réunion dans des instances ou organismes ?

Didier LECHIEN

Alors très sincèrement, je pense que l'on va demander à la direction générale et au service juridique de se renseigner parce que tout cela est cadré par le Code Général des collectivités territoriales et la jurisprudence. On vous donnera la liste des réunions concernées. Ce n'est pas un dispositif réservé qu'aux adjoints, qui vaut pour tous les conseillers municipaux. Il ne faut pas hésiter lorsque vous allez représenter la Ville dans une réunion, en tant qu'élus de la Ville, à renvoyer vos notes de frais... oui, on fera une note assez complète sur les frais, qui peuvent faire l'objet de ce qui entre dans la délibération, pour la rentrée.

Merci. D'autres questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas.

Merci. Nous avons épuisé l'ordre du jour, le Conseil Municipal a été rapide. Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances. N'oubliez pas les manifestations du 14 juillet, le feu d'artifice demain soir et, exceptionnellement, la cérémonie du 14 juillet qui a lieu vendredi après-midi à 17h30, sous la présidence d'Hervé Berville, le secrétaire d'État à la mer !

Merci à vous. Bonnes vacances si vous en prenez, nous nous retrouvons à la rentrée, à bientôt.

La séance est levée.